

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2019545	Date d'inspection Le 14 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 3		Numéro de téléphone (506) 955-1981	
Adresse 2114 route 515 Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 2E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(3) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familial est pourvue : a) d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant pour chaque enfant âgé de moins de quinze mois conformément au Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses et au Règlement sur les parcs pour enfants pris en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (Canada).	36(3)(a)	17 mars 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice a observé que le bois est encore exposé à quelques endroits sur le rebord de 3 des 6 couchettes pour enfants en bas-âges. L'exploitant doit s'assurer que les rebords de couchettes soient réparés en suivant les recommandations de Santé Publique.			
Commentaires généraux			
Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice a observé les jeux libres à l'intérieur.			
Le ratio est respecté lors de l'inspection.			

original signé par
Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mars 2023

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mars 2023

Date